

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) déclaratif

Principe

Le Cesu déclaratif est un dispositif qui vous permet de satisfaire à vos obligations : déclaration des salaires à l'Urssaf, paiement des cotisations sociales, établissement des bulletins de salaire, etc.

Démarches

Adhésion au CNCesu: Pour pouvoir utiliser le Cesu déclaratif, vous devez adhérer au centre national du Cesu (CNCesu).

Vous pouvez accomplir cette démarche :

- par internet sur le site du [CNCesu](#),
- ou auprès de l'Urssaf,
- ou auprès d'un établissement bancaire.

Au moment de votre adhésion, vous choisissez la manière dont vous souhaitez déclarer les salaires :

- par internet sur le site du [CNCesu](#),
- ou par courrier au CNCesu, au moyen de formulaires dédiés : un carnet de formulaires et des enveloppes préadressées vous sont alors fournis.

Lorsque vous adhérez au CNCesu par internet, vous optez automatiquement pour la déclaration par internet.

Si vous choisissez la déclaration par courrier, vous pouvez à tout moment vous inscrire au Cesu en ligne sur le site du CNCesu pour effectuer vos déclarations par internet.

La déclaration par internet vous permet de connaître instantanément le montant des cotisations sociales qui seront prélevées sur votre compte bancaire.

Vous pouvez aussi accéder à l'état récapitulatif de vos déclarations et imprimer l'attestation fiscale à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de [crédit d'impôts](#) au titre des emplois à domicile.

Rémunération du salarié et cotisations sociales

Vous pouvez rémunérer votre salarié en tout ou partie son salarié :

- par virement bancaire,
- par chèque bancaire,
- par Cesu préfinancé,
- en espèces contre reçu signé du salarié

Plus d'info site www.service.public.fr